

DELEGATION AUX CONSEILS

Arrêté directeur modifiant l'arrêté directeur n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun

Le directeur général de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, L. 6147-6, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et R. 6147-11,

Vu l'arrêté directeur n°2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté de la directrice du centre national de gestion du 30 mars 2015 plaçant M. Sylvain DUCROZ en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directeur du groupe hospitalier Hôpitaux universitaires Paris Ile-de-France Ouest à compter du 1^{er} mai 2015,

La secrétaire générale entendue,

Arrête :


Article 1 : A compter du 1^{er} mai 2015, à l'annexe 1 de l'arrêté directeur n°2013318-0006 susvisé, les modifications suivantes sont apportées :

« - Groupe Hospitalier Hôpitaux universitaires Paris – Ile-de-France – Ouest,
M. Sylvain DUCROZ, directeur. »

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le

04 MAI 2015



Martin HIRSCH